



IMMATRICULATION
AFFILIATION

Heureux évènements

Mis en ligne le **jeudi 26 juin 2014**

Mariage, naissance... Quelles démarches doivent être effectuées auprès de la [CNMSS](#) ?



- > Vous venez de vous marier et votre conjoint n'a pas de couverture sociale ?
- > Vous avez un enfant et souhaitez l'affilier sur votre compte à la [CNMSS](#) ?



Consulter les articles sur le [mariage](#) et la [naissance](#) pour connaître les démarches à suivre ou contactez-nous au 04 94 16 36 00.

Pensez également à mettre à jour votre carte Vitale après tout changement dans votre situation administrative ou familiale.